

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 748

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 22

I. – À l’alinéa 43, substituer aux mots :

« peuvent être retenues, »

« les cotisations versées avant le 1^{er} janvier 2016 peuvent être retenues, ».

II. – En conséquence, au même alinéa 43, supprimer les mots :

« les cotisations versées avant le 1^{er} janvier 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.